



Mercredi 27 septembre 2017
LES ECHANGES D'INFORMATIONS ENTRE CONCURRENTS

S'appuyant sur l'expertise de son Pôle Droit économique, le cabinet BCTG Avocats est heureux de vous convier à une matinée spécialement consacrée aux échanges d'informations entre concurrents.

Le 6 juillet dernier, la Cour d'appel de Paris a confirmé une décision de l'Autorité de la concurrence du 29 septembre 2016 qui condamnait à 2,31 millions d'euros d'amende un syndicat professionnel et ses adhérents pour avoir échangé des informations illicites pendant une dizaine d'années.

Fort de cette actualité, le cabinet BCTG Avocats a mis en place cette session de travail afin de permettre aux entreprises ainsi qu'aux syndicats, associations, organisations professionnelles auxquels elles appartiennent :

- d'identifier les échanges d'informations autorisés et interdits ;
- d'identifier les canaux d'échanges d'informations « à risque » ;
- d'anticiper les risques d'échanges d'informations illicites ;
- de définir les comportements à adopter.

Intervenants :

- Hugues Villey, Avocat associé (BCTG – Département Droit économique)
- Elsa Pinon, Avocat (BCTG – Département Droit économique)
- Adélaïde Roche, Avocat (BCTG – Département Droit économique)

ENTRÉE LIBRE :

Accueil des participants à partir de : 8h30

Entrée en séance : 9h00 (durée : 1h30)

LE NOMBRE DE PLACES ÉTANT LIMITÉ, NOUS VOUS REMERCIONS DE CONFIRMER VOTRE PRESENCE

Contact : Ludivine Birk : l.birk@bctg-avocats.com – 01.44.15.61.00.

CABINET BCTG AVOCATS
14, avenue Gourgaud - 75017 Paris

WWW.BCTG-AVOCATS.COM

ACCÈS

3 Métro Pereire

C RER Pereire-Levallois

P Parking proche de la station RER Pereire